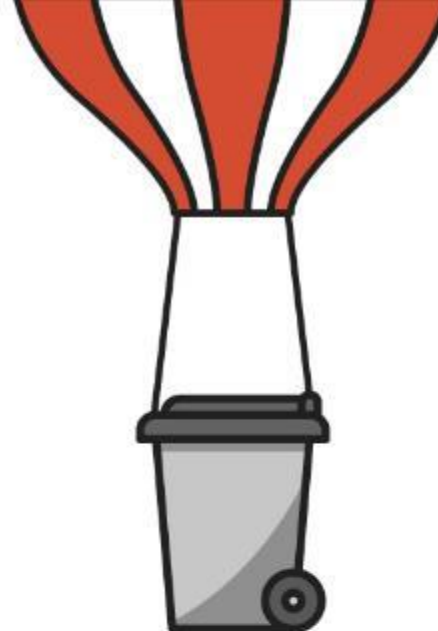




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA TARIFICATION

INCITATIVE

Réunion du à

Logo
collectivité

Logo
collectivité

XX,
Président...

XX
Chargée de mission Economie circulaire et déchets

Quel est le programme ?

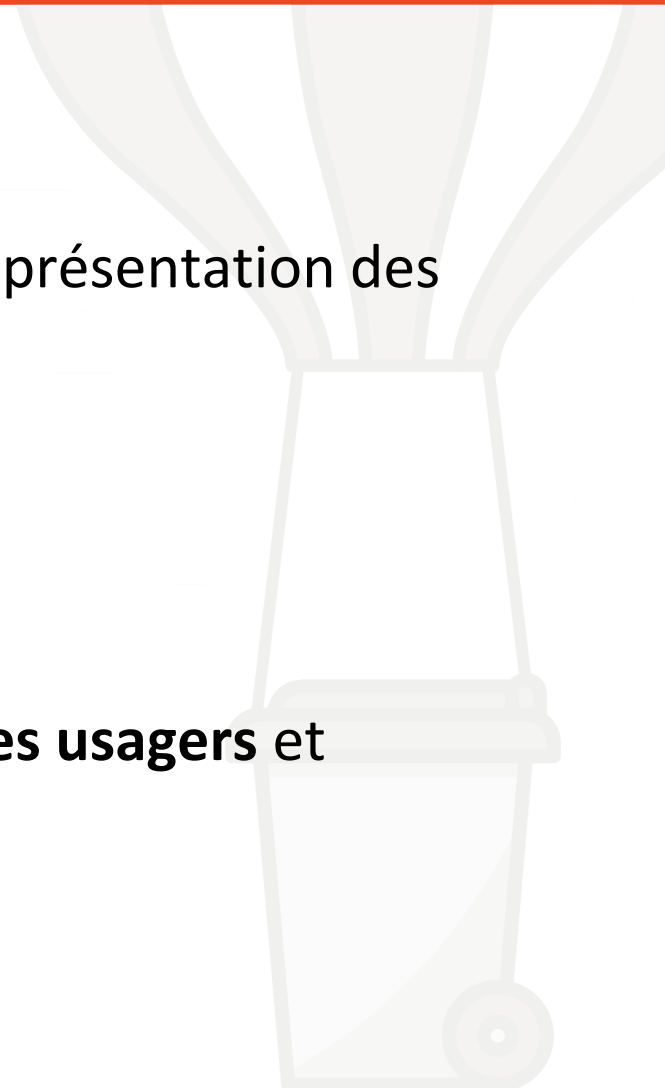
Principe de la tarification incitative avec présentation des **impacts techniques et économiques**

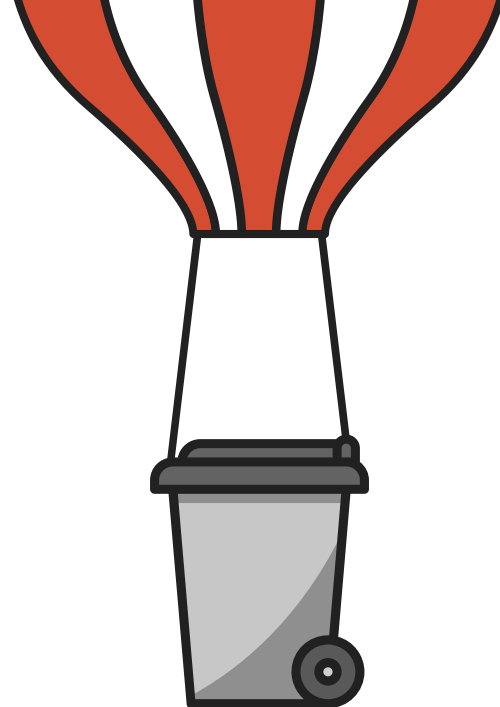
Témoignage Logo
collectivité

Étapes de mise en place, **impacts pour les usagers** et **points de vigilance**

Les soutiens

Questions - Réponses





LE PRINCIPE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

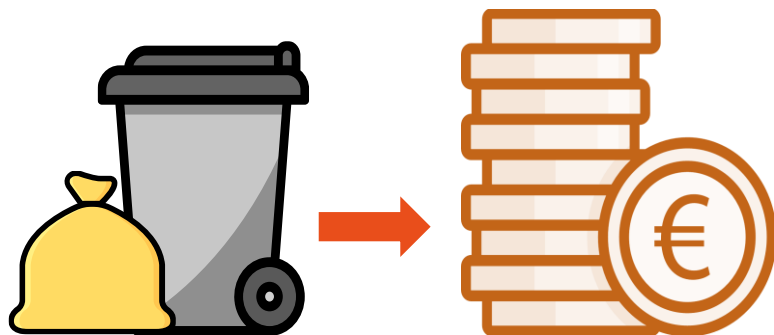
LE PRINCIPE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le principe : payer en fonction de la quantité de déchets produits, comme pour sa facture d'eau ou électricité

Application du principe de « pollueur-payeur » aux usagers

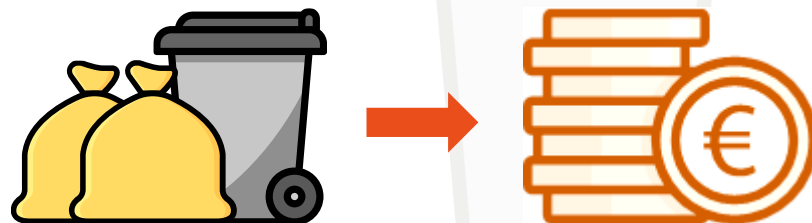
*« je trie peu et produis
beaucoup de déchets »*

de



à

*« je trie bien et produis
peu de déchets »*



EN TANT QUE CITOYEN, COMMENT JE RÉAGIRAIS À LA MISE PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE ?



C'est
super, il
faut y
aller !



Je pense
que c'est
une bonne
chose



Je suis
sceptique,
j'attends
de voir...



C'est
beaucoup de
contraintes,
de
changements,
ça fait peur !



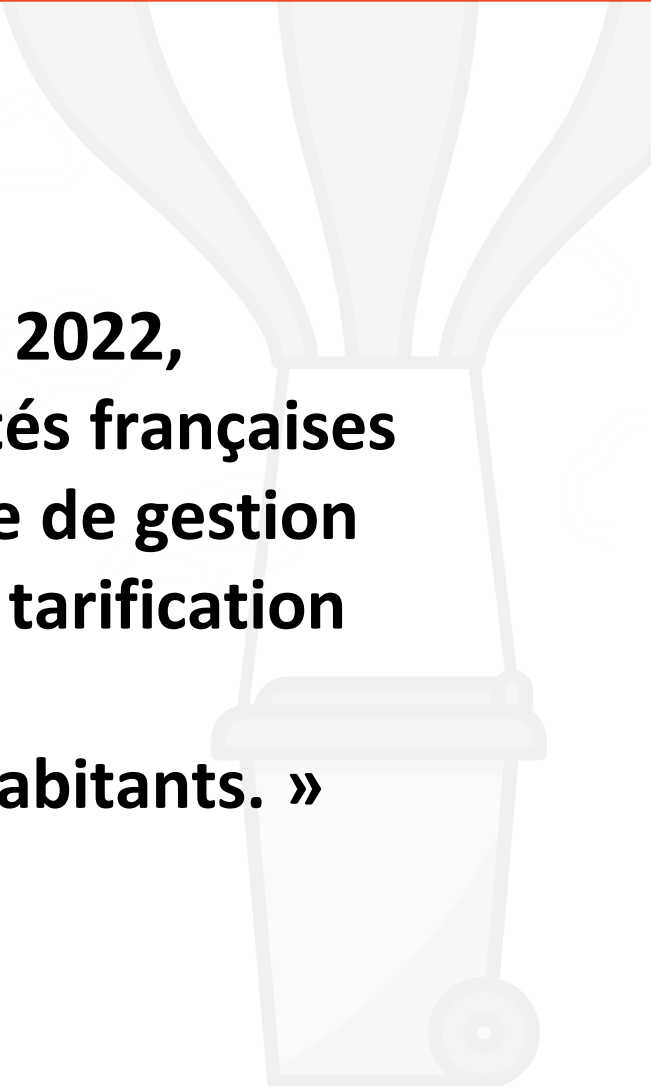
La TI c'est
n'importe
quoi, je
suis
contre !



Levez la main ou répondez via le sondage !



**« Au 1^{er} janvier 2022,
environ 200 collectivités françaises
financent leur service de gestion
des déchets par une tarification
incitative
soit 6,6 millions d'habitants. »**



LA TARIFICATION INCITATIVE EN FRANCE : HISTORIQUE

LA TARIFICATION INCITATIVE, HISTOIRE D'UN DÉPLOIEMENT

1997-2009

développement dans
les territoires pionniers
(2009 : environ
500 000 habitants)

1997

1^{ère} Redevance
Incitative (RI) mise
en œuvre en Alsace

2010-2014

fort développement de la RI sous
impulsion de la loi dite Grenelle I
(2014 : 3,5 millions d'habitants)

Déc. 2011

**Loi de finances
rectificative** pour 2012
créé la TEOM incitative

2014

3 premières
TEOMi

2015

**Loi de Transition
énergétique pour
une croissance verte,**
objectif de progression
vers la généralisation
de la TI

2016

4,5 millions
d'habitants
concernés

OBJECTIF 2025

25 millions
d'habitants
concernés

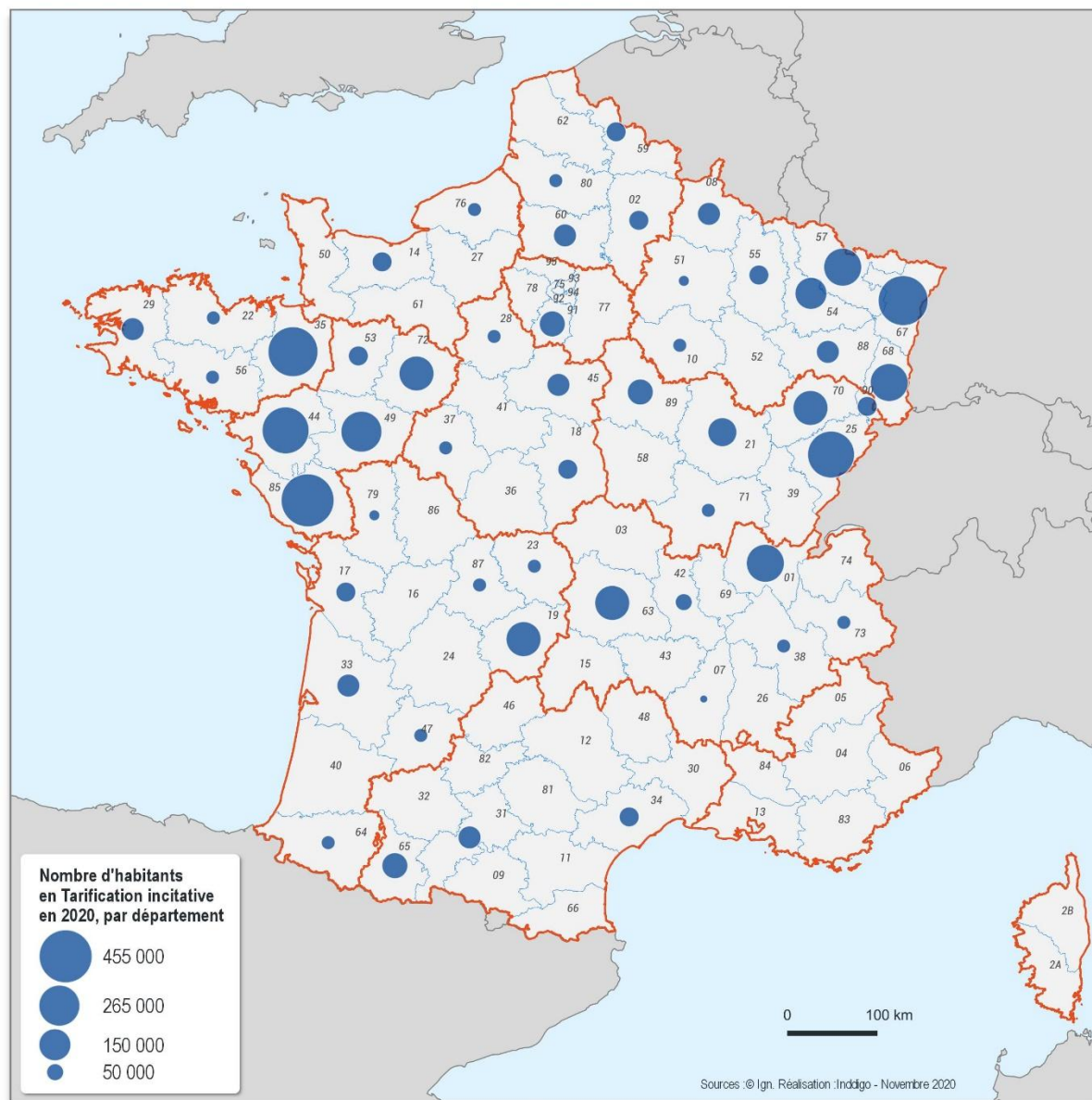
199

collectivités en TI,
au 1^{er} janvier 2022,

soit **6,6 millions**
d'habitants

En cours de test:

18 collectivités
soit **+ 1,2 millions**
d'habitants

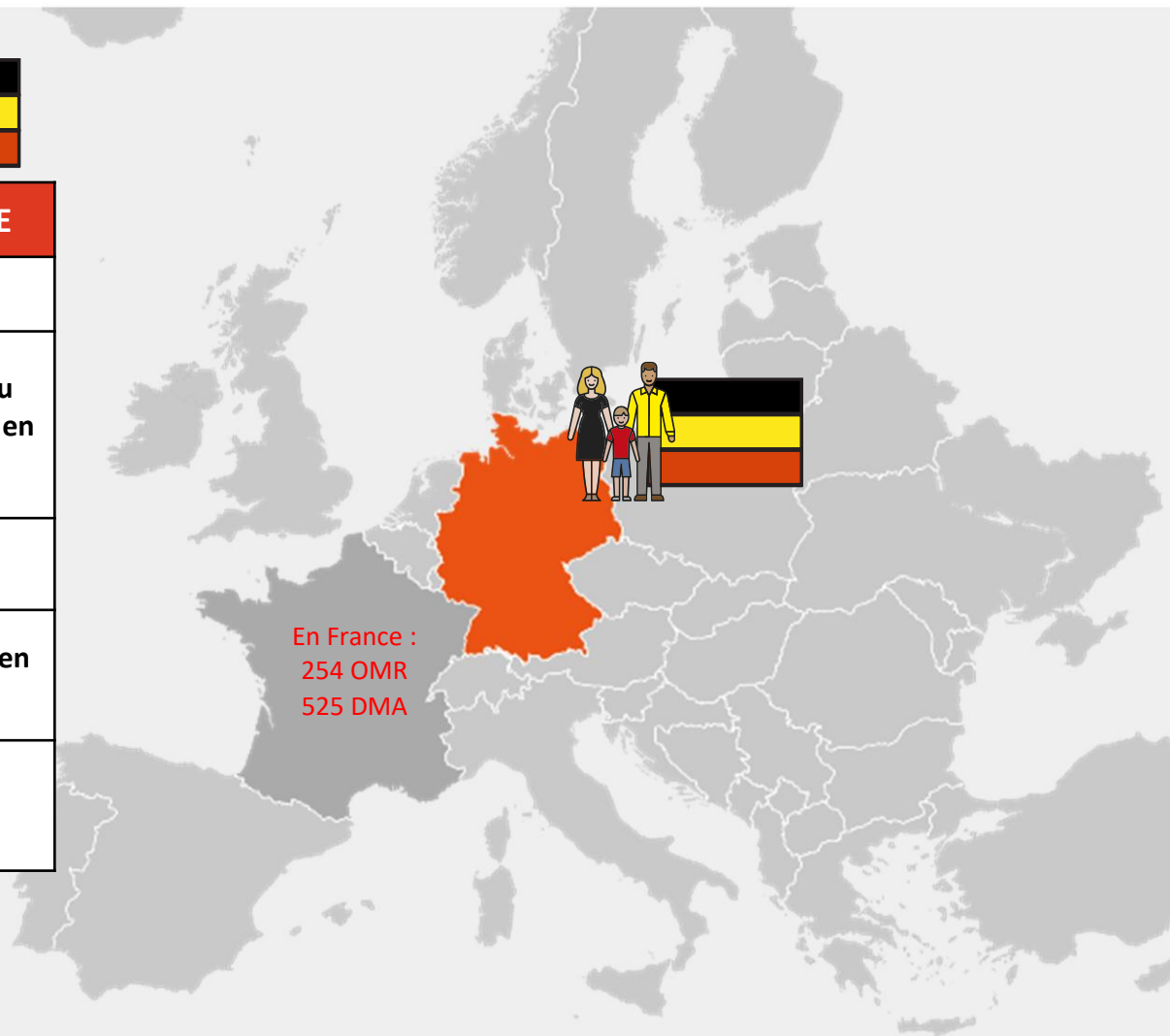


SITUATION À L'INTERNATIONAL

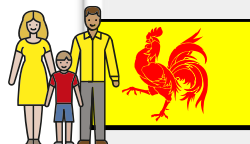


ALLEMAGNE

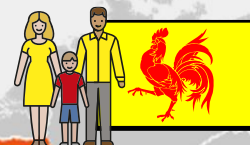
% COMMUNES	100 %
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	Interdiction du stockage direct en 1993
OBLIGATION DE TI	Non
MODALITÉS DE PRÉCOLLECTE DES OMR	95 % des OMR en bacs
PRODUCTION ANNUELLE EN KG/HAB.	175 OMR 625 DMA



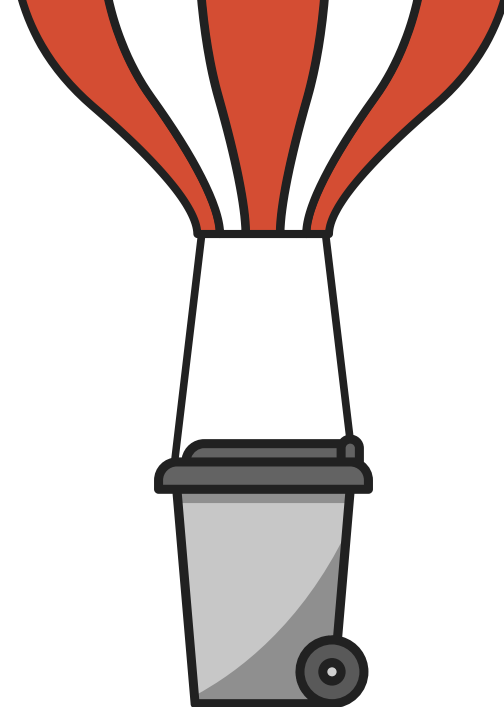
SITUATION À L'INTERNATIONAL



WALLONIE	
% COMMUNES	100 %
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	Taxe sur le stockage et l'incinération
OBLIGATION DE TI	Non
MODALITÉS DE PRÉCOLLECTE DES OMR	Sacs, conteneurs ou duobacs
PRODUCTION ANNUELLE EN KG/HAB.	144 OMR 477 DMA



En France :
254 OMR
525 DMA



LE CONTEXTE DU FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS



- **Quel est le mode de financement sur votre territoire ?**
- **Quel est le montant de votre « facture » déchets ?**

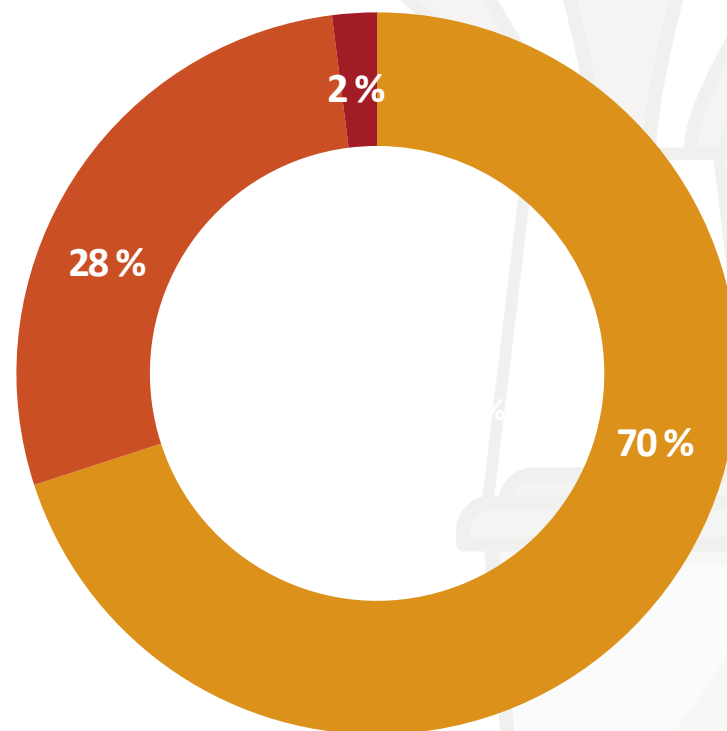


Levez la main ou répondez via le sondage!

3 MODES DE FINANCEMENTS POSSIBLES

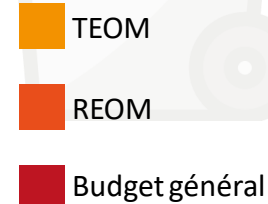
- **La TEOM**
Taxe d'enlèvement
des ordures
ménagères
- **La REOM**
Redevance
d'enlèvement des
ordures ménagères
- **Le budget général**

Mode de financement de la compétence déchets



Répartition des communes

source : SOes - DGCL Rapport de l'observatoire
des finances locales - juillet 2019



- La **TEOM** est un impôt
 - Payée par le propriétaire sur sa taxe foncière
 - Sont exonérées de droit les usines et administrations
- La **TEOM** est entièrement gérée par le trésor public (DDFIP)
 - Garantie de versement même en cas d'impayés
 - Perception de frais de gestion (8%)

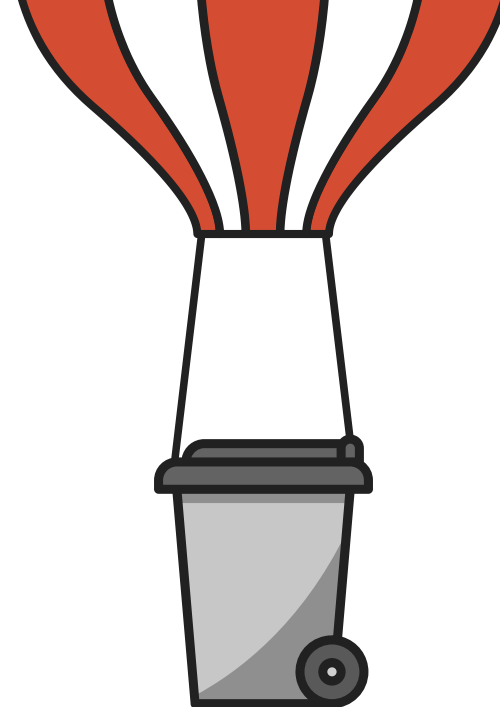
Département : 31 HAUTE GARONNE Commune : 555 D TOULOUSE

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	20,29 %	%	5,96 %	21,90 %	0,408 %	8,50 %	%	
Taux 2017	20,29 %	%	5,96 %	21,90 %	0,405 %	8,50 %	%	
Adresse	226 RTE DE SEYSSSES							
Base Ⓢ	1530		1530	1530	1530	1530		
Cotisation	310		91	335	6	130		872
Cotisation lissée Ⓢ								
Adresse								
Base Ⓢ								
Cotisation								
Cotisation lissée Ⓢ								
Cotisations								
2016	309		91	334	6	130		
2017	310		91	335	6	130		
Cotisation totale Ⓢ	310		91	335	6	130		872
Variation Ⓢ	+0,32 %	%	0 %	+0,30 %	0 %	0 %	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2016								
2017								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « collectivité »								
					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			33
					Dégrevement « Habitation principale »			
					Dégrevement JA « état »			
					Dégrevement JA « Collectivité »			
Références administratives : 310 56 024 029 555 555 W R					Montant de votre impôt :			905

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA REOM

- La **REOM** est une redevance pour service rendu
 - La facture dépend de l'utilisation du service
 - Sont exonérés : les professionnels qui n'utilisent pas le service
- La collectivité calcule la redevance et émet la facture
 - Le trésor public assure le recouvrement
 - Pas de garantie en cas d'impayés, pas d'avance de trésorerie (et pas de frais de gestion prélevé par la DDFIP)

[illegible]



UN ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE ET DE MODERNISATION

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITÉS



Réduire les quantités
de déchets ménagers
et assimilés



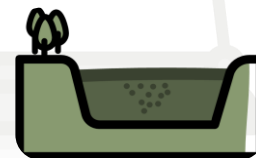
Développer
les démarches
d'économie circulaire



Augmenter la quantité
de déchets valorisés
sous forme de matière
organique (tri à la source,
collecte sélective biodéchets)



Réduire les taux
d'enfouissement
de déchets ultimes



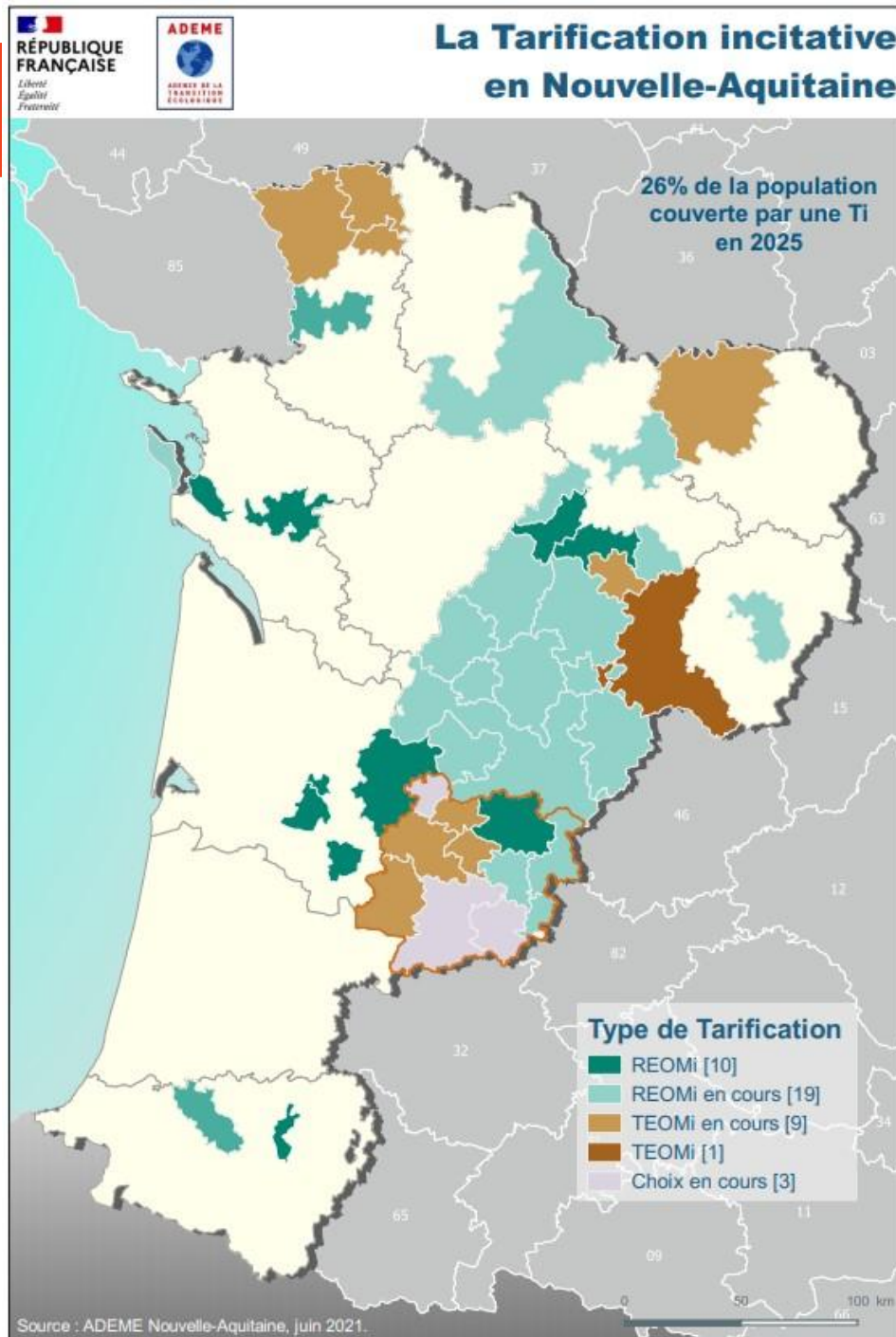
Garanti avec la TI !

≈ 10

collectivités en TI en
Nouvelle Aquitaine,
au 1^{er} janvier 2021, soit :

571 000
d'habitants
(9% de la région)

Plusieurs collectivités sont
en cours de mise en place,
ce qui représentera à
l'horizon 2025,
**26% de la population
régionale**





Région
Hauts-de-France

LA TI EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

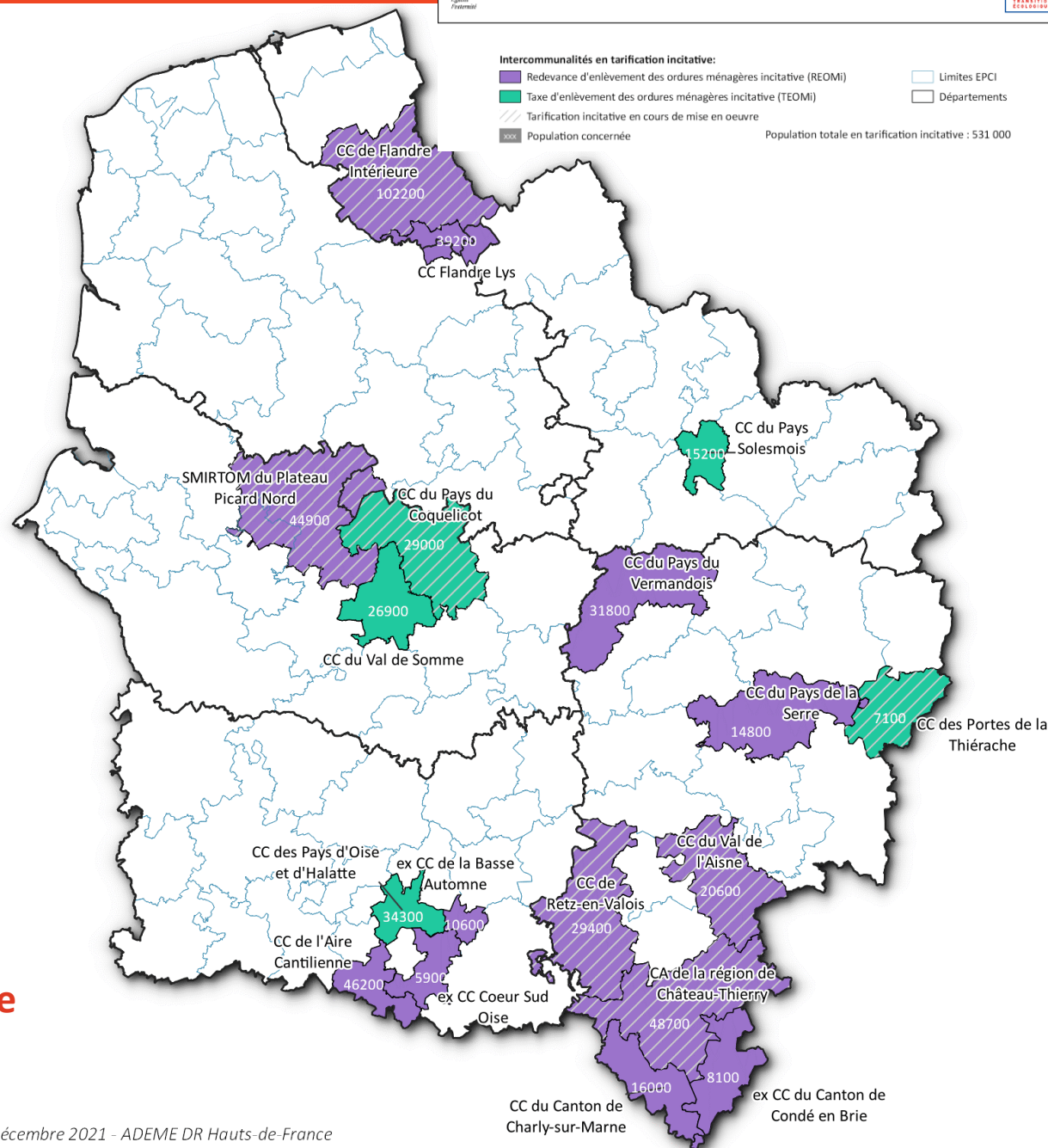
≈ 11

collectivités en TI,
au 1^{er} janvier 2022, soit :

249 000 d'habitants
(4,2% de la région)

Et aussi 7 collectivités
en cours de mise en place
(281 900 habitants) soit
prochainement une population
de près de 531 000 habitants,

8,9% de la population régionale



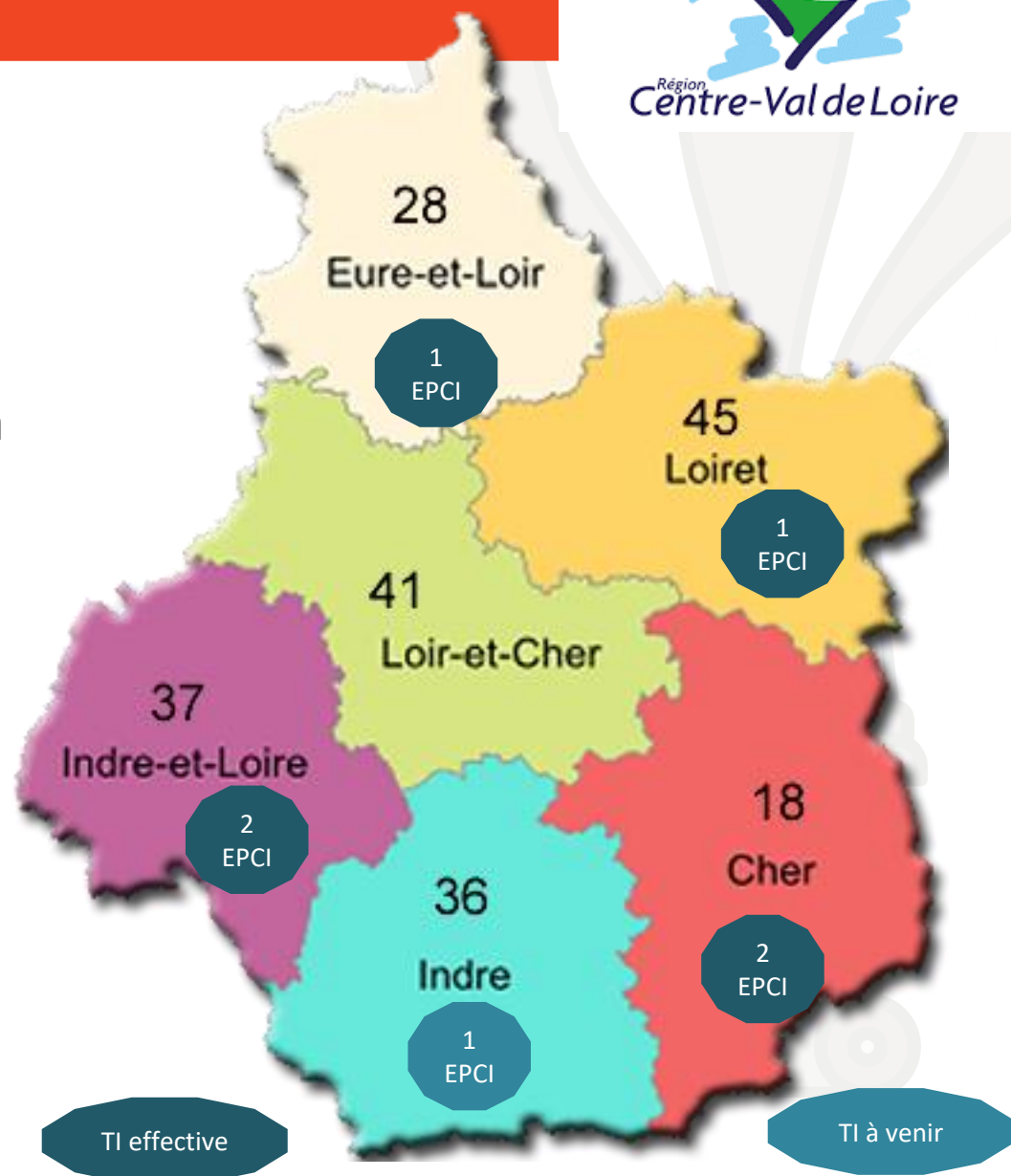
LA TARIFICATION INCITATIVE EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

6

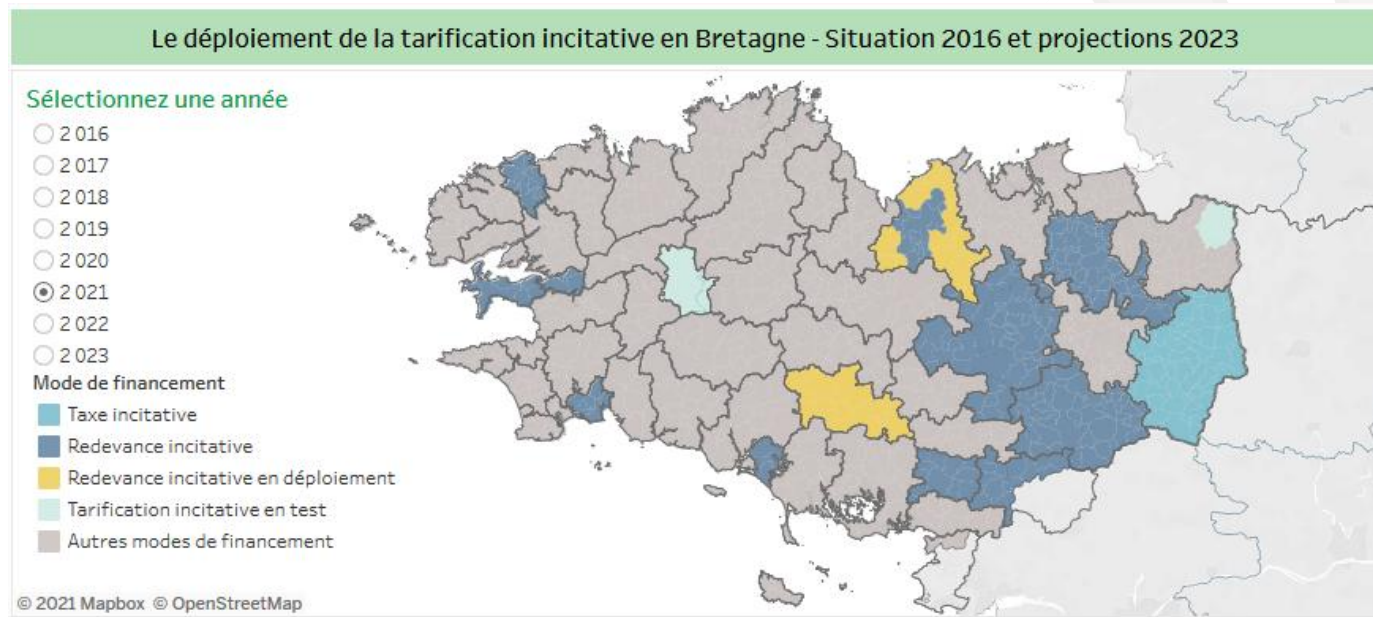
collectivités en TI en région
Centre Val de Loire,
au 1^{er} septembre 2021, soit :

233 823 habitants
(9,1% de la région)

Et aussi le SYMCTOM de la Région Le
Blanc avec une mise en œuvre
effective à partir de 2023, soit 24 185
habitants, ce qui représentera
prochainement une population de
258 008 habitants ,
10% de la population régionale



LA TARIFICATION INCITATIVE : OÙ EN EST-ON EN RÉGION BRETAGNE ?



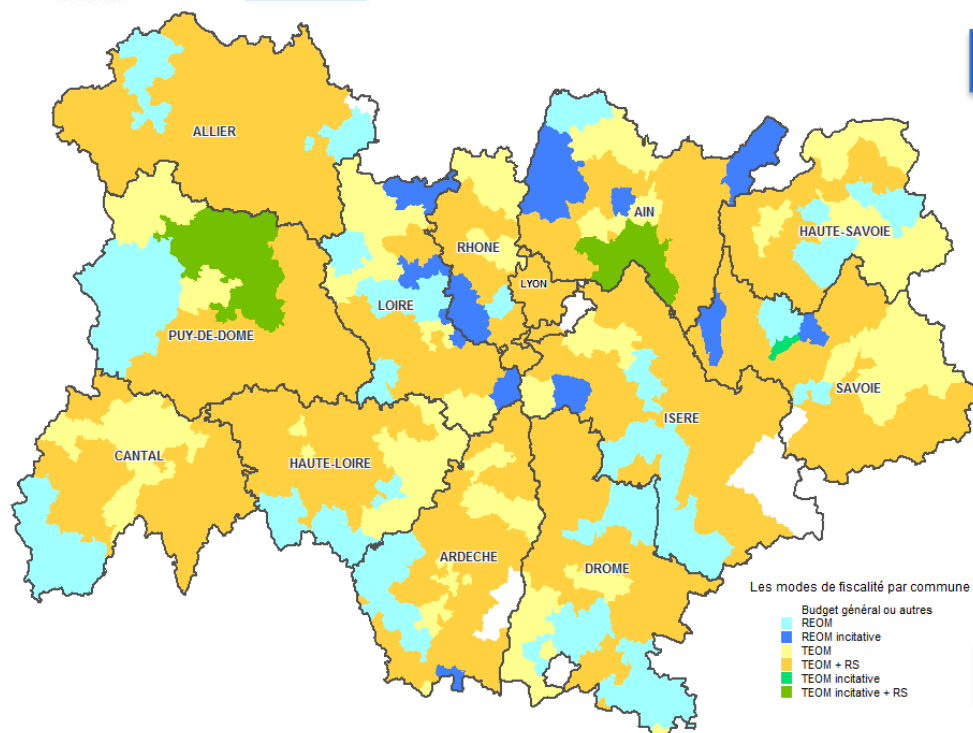
12 collectivités en tarification incitative soit près de **850 000** habitants et **24 %** de la population régionale
(2016 : 12 % / 430 000 hab.)

Objectif 2025 : 40% de la population en tarification incitative

Objectif 2030 : 55% de la population en tarification incitative

Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets.

LA TI : OÙ EN EST-ON EN RÉGION AURA ?



Fin 2019, **19** collectivités en TI soit plus de **535 350** habitants et 7% de la population régionale

En REOM incitative :

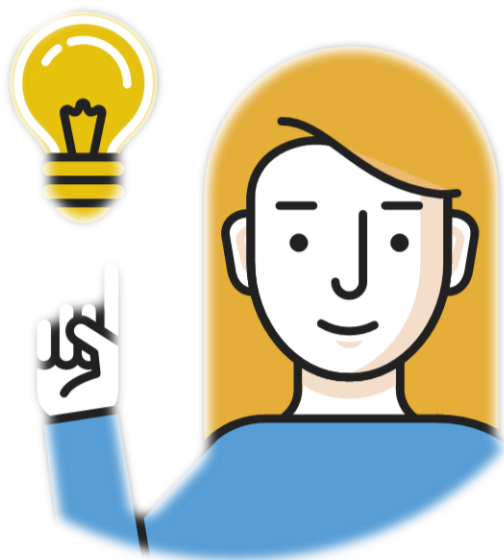
- AIN CC Bords de Veyle (2013),
CC Bassin Bourg en Bresse
CC de la Dombes (en partie)
CC Bresse et Saône (en partie)
CC Bresse Dombes Sud Revermont (2015),
CC Chalaronne Centre (2013),
CC du Pays de Bagé (2007),
CC du Pays de Gex (2014),
- LOIRE CC Charlieu Belmont (2009),
CC du Pilat Rhodanien (2014),
CC de Balbigny (2014) (intégrée à la CC Forez Est)
- ARDECHE CC des Gorges de l'Ardèche (2012),
- RHONE CC Monts du Lyonnais (en partie)
- ISERE CC du Territoire de Beaupaire (2011),
- SAVOIE CC du Lac d'Aiguebelette (2014),
CC de Yenne (2004)
CA Arlyserre (sur une partie seulement)

En TEOM incitative :

- AIN CC de la Plaine de l'Ain (2014)
- PUY DE DOME SBA (2018)

Objectif 2022 : 27% de la population en TI

UN LEVIER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS : LA TARIFICATION INCITATIVE



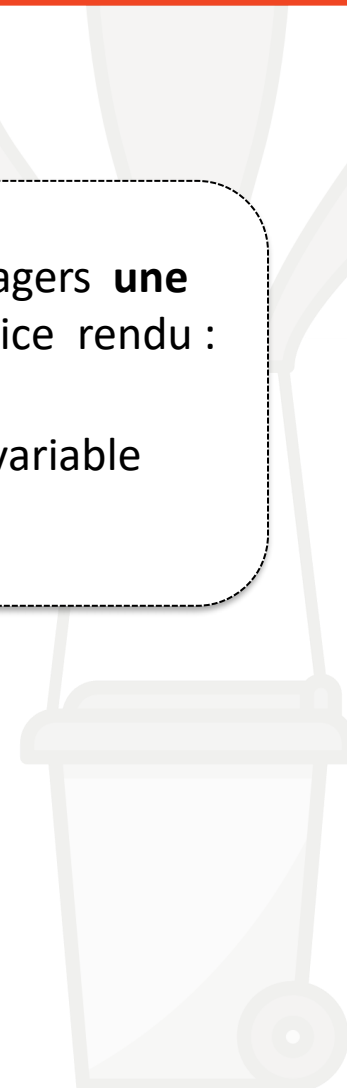
Intégrer à la contribution des usagers **une part variable** dépendant du service rendu :

Montant payé = part fixe + part variable



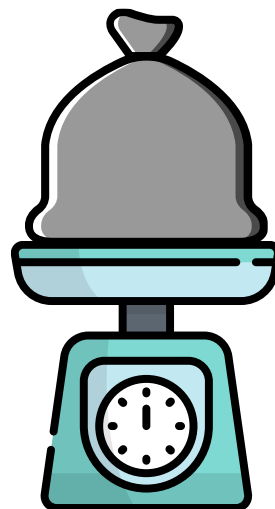
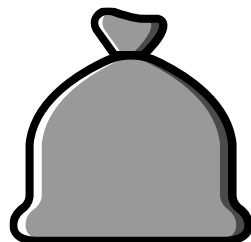
2 possibilités :

- TEOM incitative
- REOM incitative



- **La part variable peut être:**
 - basée sur un ou plusieurs flux (OMR uniquement ou OMR+CS/Déchèterie)
 - fonction du nombre de levées de bac roulant, de dépôts en conteneur, du poids ou du volume de déchets

Le nombre de **levées**
du bac
ou
le nombre de **dépôts**
de sacs



Le **poids** des déchets
(contenus dans le bac)



Le **volume**
du bac

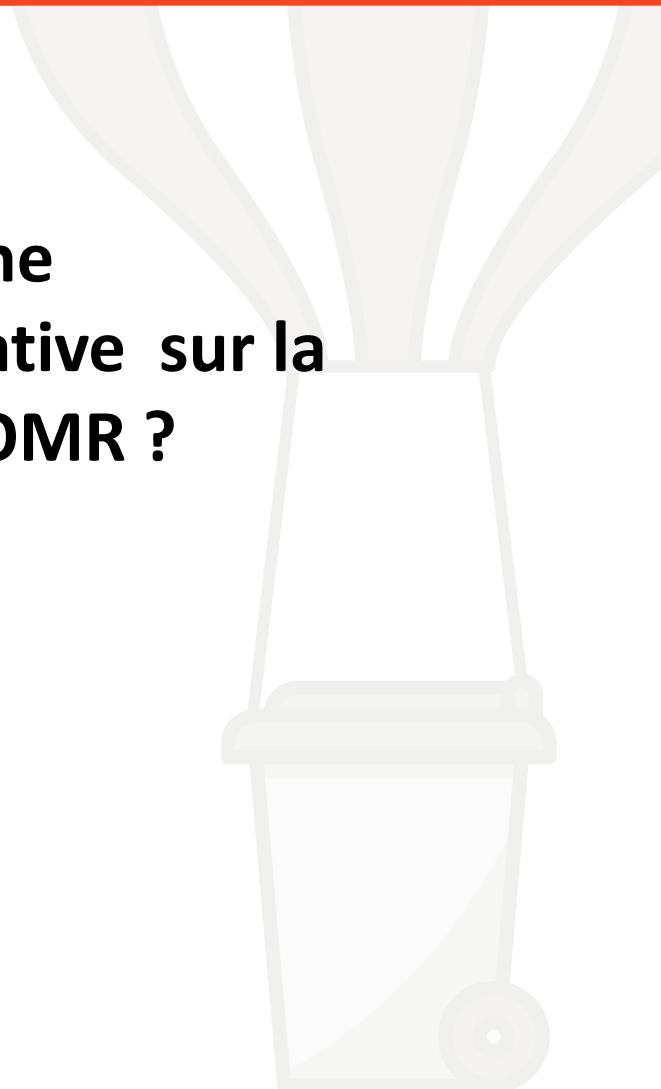


**Quel impact a une
tarification incitative sur la
production des OMR ?**

- - 15 %
- - 30 %
- - 50 %



Levez la main ou répondez via le sondage!



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OMR AVANT/APRÈS TI

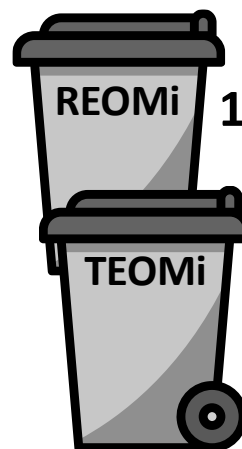
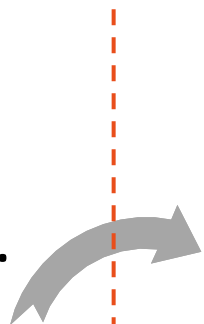
- Le passage en tarification incitative a permis une diminution forte des ratios de production d'OMR (de -30 % à -50 % selon les collectivités)
- Les ratios observés en moyenne sont :

Part variable	Moyenne ratio
Levée & poids	91-109 kg/hab.
Levées/dépôts	125-129 kg/hab.
Volume du bac	156 kg/hab.



269 kg/hab.

Ratio collectivité : XX
kg/habitant



131 kg/hab.

180 kg/hab.



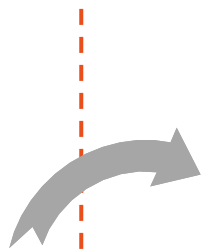
L'impact sur la baisse du flux OMR
est **systematique** et **important**

ÉVOLUTION DES COLLECTES SÉLECTIVES AVANT/APRÈS TI

- Le passage en tarification incitative s'accompagne d'une augmentation de la collecte séparée des recyclables (yc verre)



76 kg/hab.



101 kg/hab.



91 kg/hab.

Ratio collectivité
: XX kg/habitant

Le passage en RI permet une **amélioration nette**
des ratios de collecte des recyclables (geste de tri)



Vigilance : augmentation possible du taux des
erreurs **de tri**



- ✓ Rappeler les consignes de tri
- ✓ TI : une opportunité pour passer à l'extension à tous les emballages

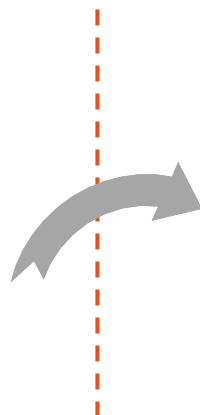
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA AVANT/APRÈS TI

- Déchets ménagers et Assimilés (DMA) :

DMA = OMR + recyclables + déchetteries



516 kg/hab.



467 kg/hab.



478 kg/hab.

- **88 % des collectivités** connaissent une **diminution** des déchets collectés, tous flux confondus pouvant aller jusqu'à **-30 %**



Le passage en TI permet une **diminution du flux de DMA**, pour 88 % des cas étudiés



A votre avis, comment se situe le coût aidé/hab du SPGD des collectivités avec TI par rapport à celui d'autres collectivités de même typologie sans TI ?

- **Il est plus élevé**
- **Il est du même niveau**
- **Il est plus faible**



Levez la main ou répondez via le sondage!

IMPACTS SUR LES COÛTS : POSTES DE DÉPENSES

Investissements

Bacs,
Puces,
Colonnes AV,
Petit matériel,
Équipement benne,
Actions connexes

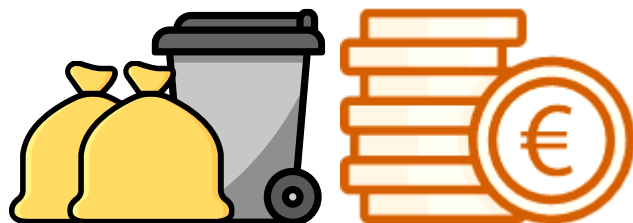
Fonctionnement

Étude préalable,
Enquête de dotation
et distribution des
bacs,
Construction ou mise
à jour du fichier des
usagers /
contribuables,
Communication,
Suivi des prestataires



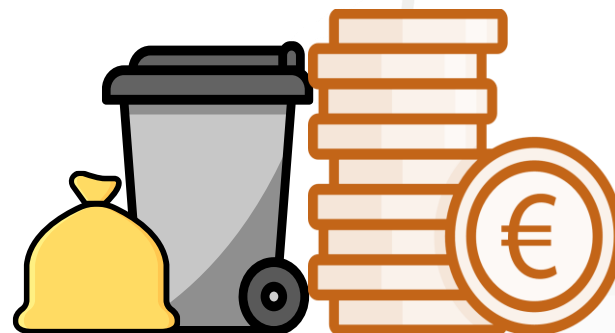
IMPACTS SUR LES COÛTS DE LA GESTION DES DECHETS

Pour la même typologie d'habitat, le coût médian des collectivités en TI est inférieur à celui des collectivités sans TI



90 EPCI avec TI
79 €/hab.*

<



332 EPCI sans TI
91 €/hab.*

**référentiel national des coûts 2021 sur les coûts 2018*

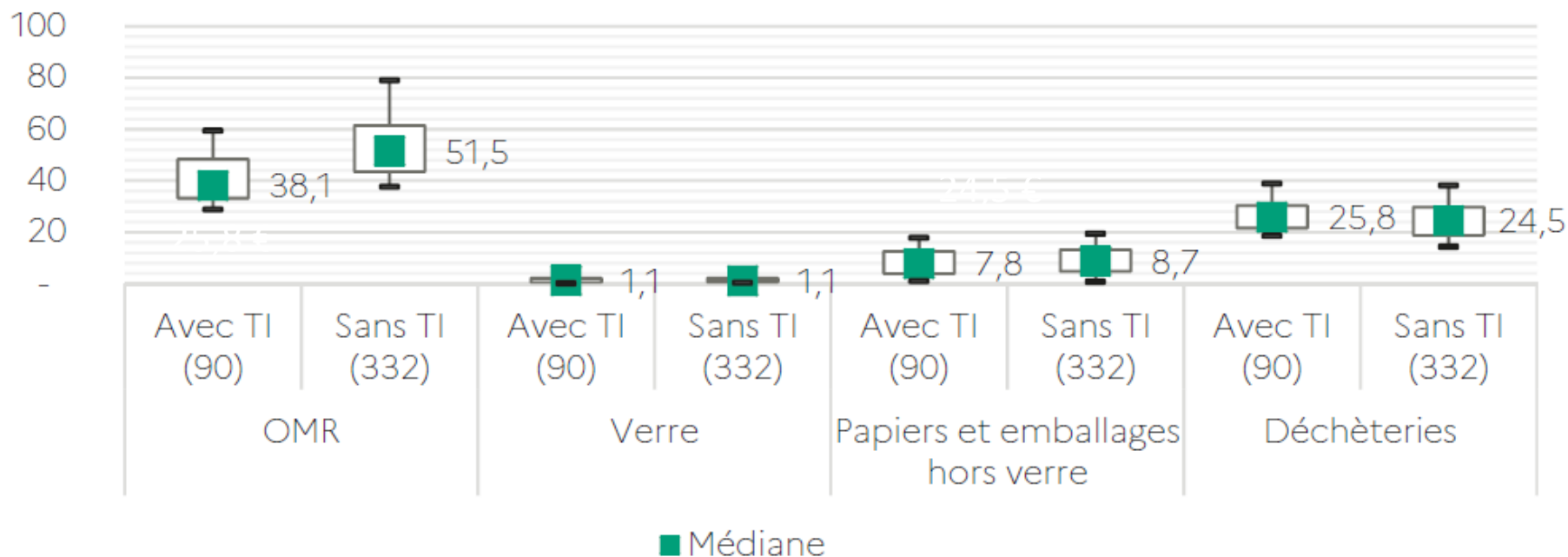
IMPACTS SUR LES COÛTS DE LA GESTION DES DECHETS

La tarification incitative modifie la répartition des coûts entre service

EPCI avec TI : 78,6 €/hab.

EPCI sans TI : 91,5 €/hab.

Coûts aidés HT par flux avec ou sans tarification incitative
par habitant



Source : Référentiel national des coûts du SPGD France métropolitaine données 2018
Figure 161 : Coûts aidés HT par flux avec ou sans tarification incitative, en euros par habitant

IMPACTS SUR LES COÛTS DE LA GESTION DES DECHETS

La tarification incitative modifie la répartition des coûts entre service

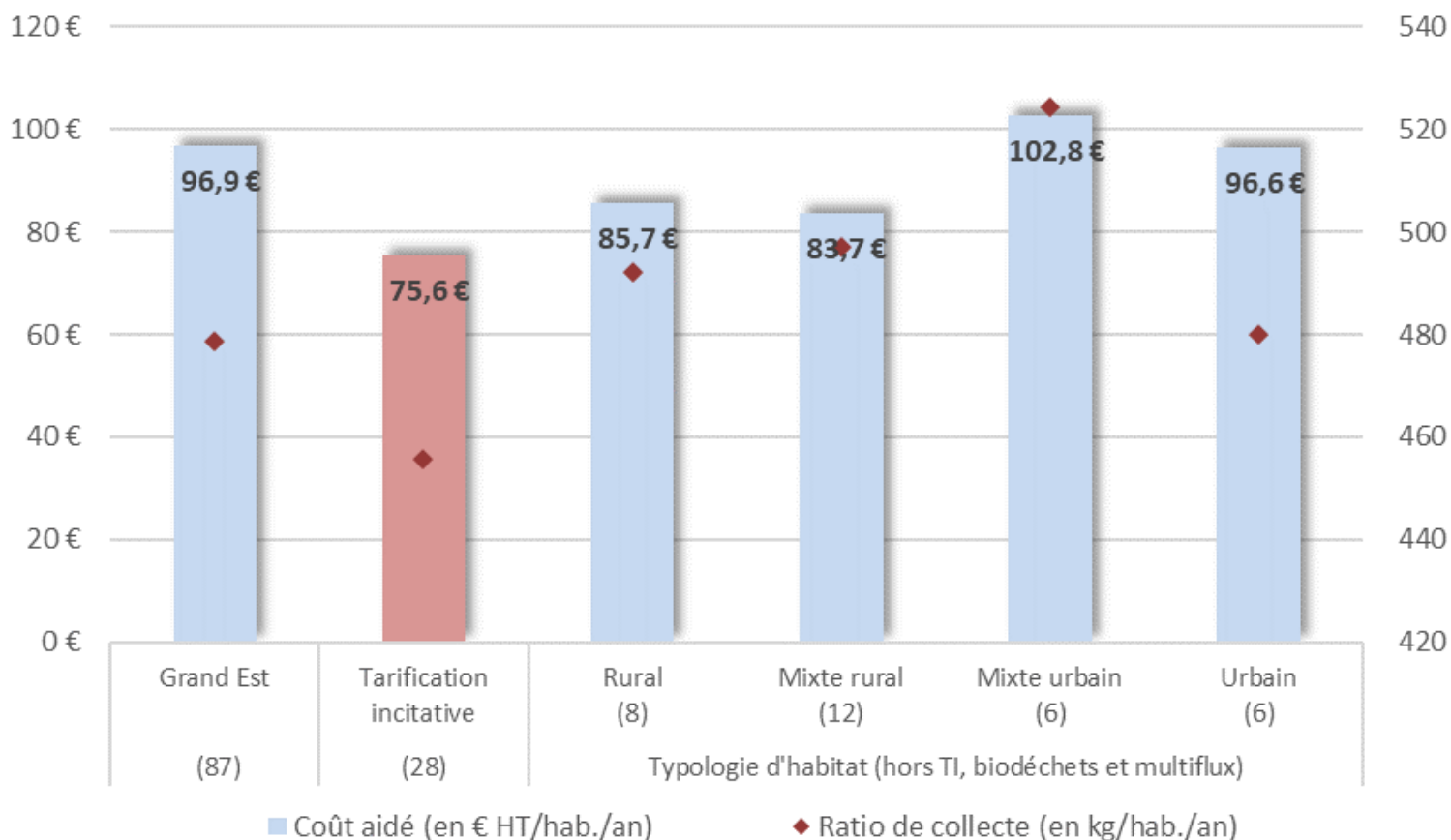
Couts aidés HT par habitant (médiane)	Sans TI	Avec TI
DMA	91,5	78,6
OMR	51,5	38,1
<i>Verre, Papiers et emballages et déchèteries</i>	<i>Evolutions < 1,5€</i>	

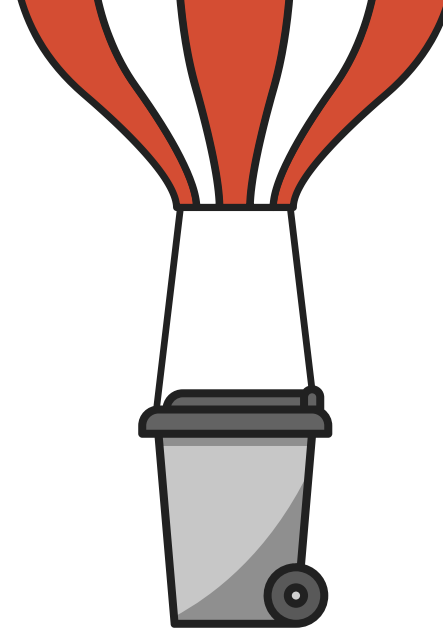
OMR : Plus de 10€ d'écart -> ceci s'explique principalement par les moindres quantités d'OMR collectées et souvent en parallèle une optimisation de la collecte (réduction des fréquences).

IMPACTS SUR LES COÛTS DE LA GESTION DES DECHETS

L'exemple du Grand Est

(Année 2016 avec un échantillon de 25 collectivités en TI / près de 430000 hab.)





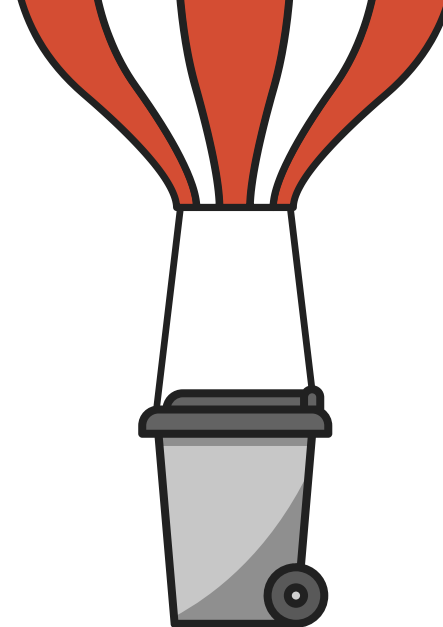
LE TÉMOIGNAGE DE CEUX QUI ONT FAIT LE PAS

- La CC Pays des Monts de France



- La CC de l'Aire Cantilienne





LES GRANDES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE



Si les élus décident du déploiement de la TI demain, quand les usagers recevront-ils leur 1^{re} facture incitative, au plus tôt ?

- dans 1 an
- dans 3 ans
- dans 5 ans



Levez la main ou répondez via le sondage!

❖ QUEL EST LE TIMING ?

Cadrer le projet

~ 1 à 1,5 an

- Etudes préalables de faisabilité
- Conviction des élus
- Choix des modes de financement, de tarification, des moyens de comptage, de gestion...

Se préparer

~ 1 à 2 ans

- Consultations
- Mise en place fichier
- Dotations, équipements
- Définition grille tarifaire

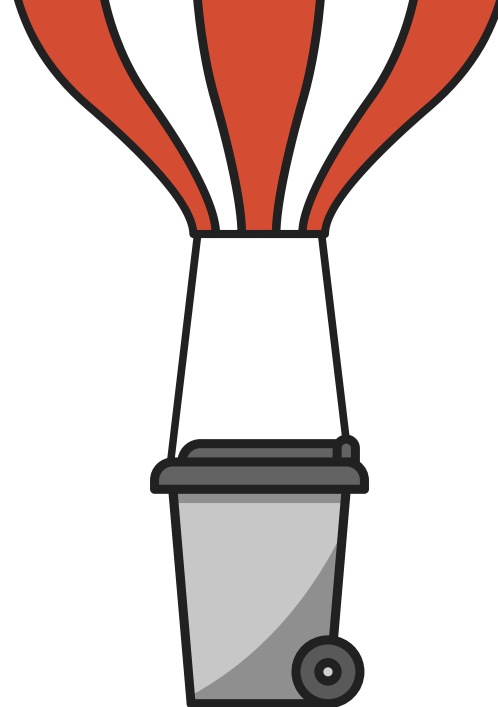
Tester à blanc

~ 6 mois à 1 an

- Tester la technique, l'administratif, l'organisation
- Evaluer et ajuster

Mettre en œuvre et suivre

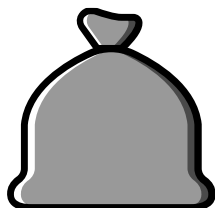
- Comptabiliser pour facturer
- Gérer les réclamations, les incivilités
- Ajuster



LES IMPACTS CÔTÉ USAGERS

NOUVEAUX MOYENS DE PRÉ-COLLECTE

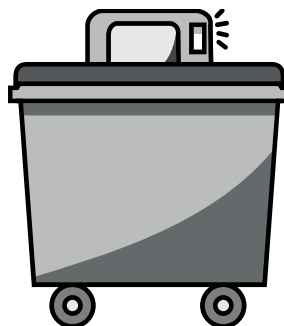
Sac
prépayé



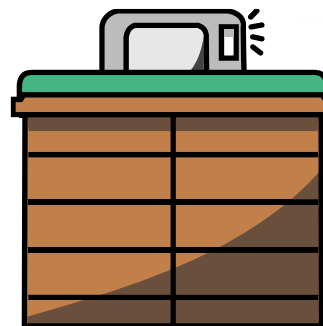
Bac pucé



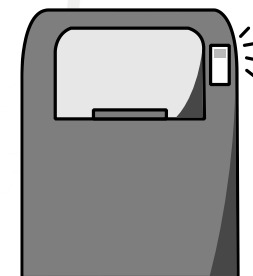
Bac avec
contrôle d'accès



Abri bac avec
contrôle d'accès



Conteneur (semi)enterré ou
aérien avec contrôle d'accès



Combinaisons possibles



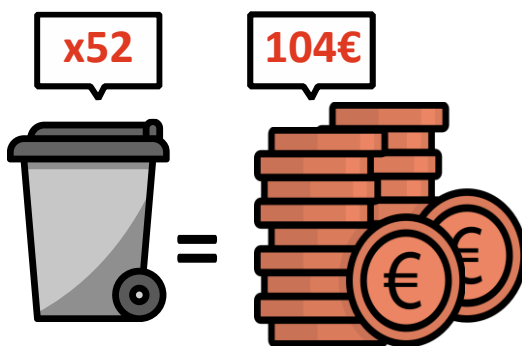
Réorganisation des flux collectés et des fréquences



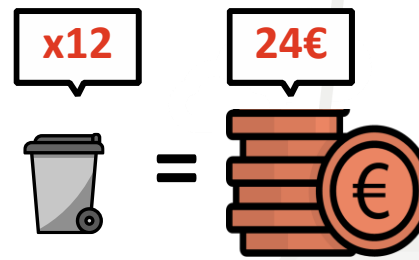
Pour l'habitat collectif : l'incitation est individuelle ou collective

$$TI = 1 \text{ part fixe} + 1 \text{ part variable}$$

*Exemple de calcul d'une part variable pour un foyer équipé d'un bac 120 L
dont la levée est facturée à 2€*



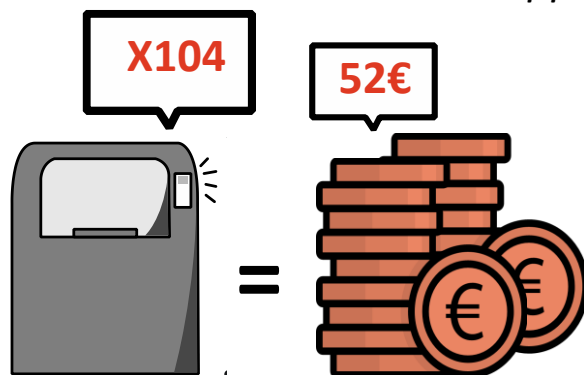
Si 52 levées par an
(toutes les semaines) :
Montant de part
variable à 104€



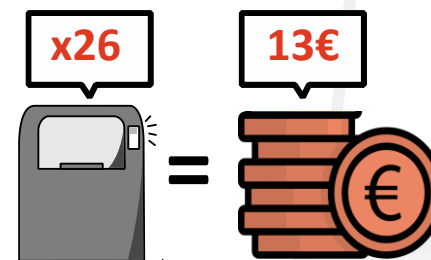
Si 12 levées par an
(une fois par mois) :
Montant de part
variable à 24€

$$TI = 1 \text{ part fixe} + 1 \text{ part variable}$$

*Exemple de calcul d'une part variable pour un foyer déposant ses apports (sacs)
dont l'apport est facturé à 0,5€*



Si **104 apports** par an
(2 / semaine) :
Montant de part
variable à **52€**



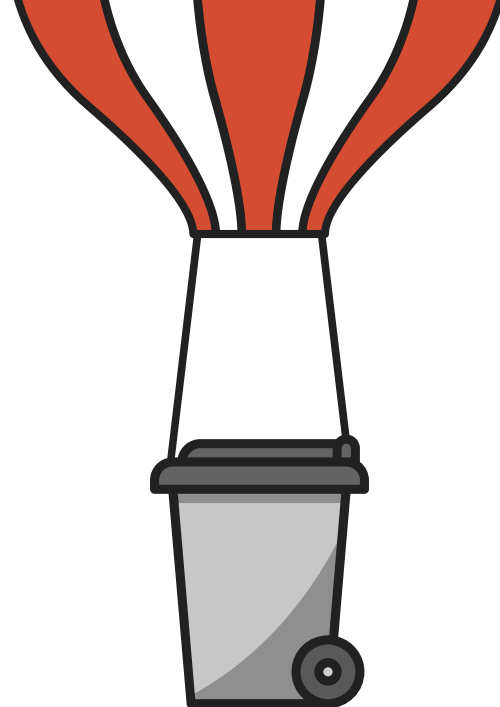
Si **26 apports** par an
(une fois ttes les deux
semaines) :
Montant de part
variable à **13€**

En TI, combien de fois les ménages présentent-ils leur bac OMR à la collecte ?

- En moyenne 1 fois toutes les 4 semaines
Soit 13 fois par an
- En moyenne 1 fois toutes les 3 semaines
Soit 17 fois par an
- En moyenne 1 fois toutes les 2 semaines
Soit 26 fois par an



Levez la main ou répondez via le sondage!



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

LA TI = UN PROJET GLOBAL AU SERVICE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Communication
- Transparence



Relation usagers



Technique

- Modernisation du service
- Calendrier

- Maîtrise des coûts
- Grille tarifaire simple



Finances



Politique

- Portage des services et des élus

LA TI = UN PROJET GLOBAL AU SERVICE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La TI est un projet global pour une collectivité (ce n'est pas juste un changement du mode de tarification des usagers), et doit être étudié sur tous les aspects du service déchets :

- **Evolution du service** actuel (non seulement sur le financement, mais également sur l'organisation technique : Porte à porte / apport volontaire, schéma de collecte pour les recyclables,...)
- Mise en place de **nouveaux services** (comme la collecte des biodéchets) et **mesures d'accompagnement complémentaires** (compostage, guides,...)
- Dimensionnement des installations (déchèteries) et/ou **nouvelles filières**



The screenshot shows the SYMAT website with a green landscape background. The header features the SYMAT logo and navigation links: "Le client", "Nos clients", "Nos services", "Nos partenaires", "Prescriptions", and "Contact". A sidebar on the left lists "nos services" including "Déchetterie", "Déchetterie à domicile", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme", "Déchetterie à la ferme". The main content area is titled "Compostage de (il)" and displays three categories of waste management: "CONTENANTS JAUNES" (yellow containers), "CONTENANTS GRENA" (green containers), and "RECUP'VERSE" (recycling). At the bottom, there is a section for "nos déchets verts" (green waste) and a "COMPOSTEUR" (composter) section.

1789

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
RÉSISTANCE

2015

LA PARTICIPATIVE
INITIATIVE
UN SYSTÈME
+ JUSTE
+ TRANSPARENT
+ RESPONSABLE
+ EFFICACE

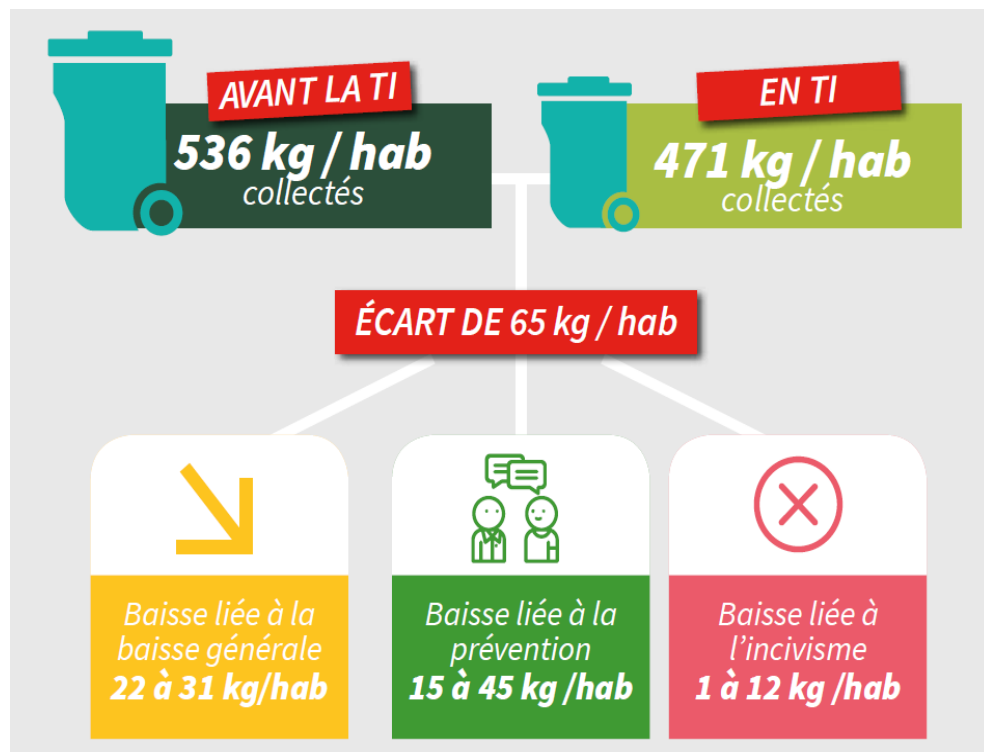
POUR RÉUSSIR LE VOLUME DES CHANGEMENTS INÉVITABLES :

- **IL FAUT DES BÉNÉFICIAIRES** (Associations, les citoyens, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les entreprises...)
- **IL FAUT DES BÉNÉFICIAIRES** (Associations, les citoyens, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les entreprises...)
- **IL FAUT DES BÉNÉFICIAIRES** (Associations, les citoyens, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les entreprises...)
- **IL FAUT DES BÉNÉFICIAIRES** (Associations, les citoyens, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les entreprises...)

UN SERVICE + MODERNE
POUR UN TERRITOIRE + PROPRE

[illegible]

POINTS DE VIGILANCE : L'EXEMPLE DES INCIVILITÉS



- Territoire Lorrain en 2016 avec 15 % de la population en TI.
- Résultats de l'enquête :
 - Tourisme des déchets : environ de 1 à 11 kg/hab.** selon contexte de la collectivité.
 - Entre 0,3 et 2,6 kg/hab. de déchets brûlés :** 1 personne sur 2 a déclaré brûler ses déchets (hors déchets verts) avant la RI.
 - Dépôts sauvages :** dans la plupart des cas, ils sont remis à la collecte des OMr ou apportés en déchèteries (ils sont alors comptés dans les DMA et la baisse observée en TI ne peut pas être imputée à ces dépôts).

Les solutions aux dépôts sauvages existent :

- Communication et prévention
- Répression



« Nous avons adopté une **communication différenciée** pour la distribution des bacs et pour le changement de tarification. »
Grand Besançon



« Lors de la dotation des bacs, la collectivité a choisi de **recruter 40 personnes** sur deux mois, avec une **forte communication**. Une stratégie payante ! » **Communauté de communes du Pays Fouesnantais**

« **La communication** sur des tarifs indicatifs a alimenté l'incompréhension. »
Communauté de communes de l'Ain



Ne garder que 2-4
paroles, adaptés au
contexte

« **Les craintes** **nombre de le** lors du test à blanc pris très vite de **bonnes habitudes**. »
Communauté de communes Entre Saône et Grosne



« Nous souhaitons **optimiser et réduire massivement les déchets** afin d'éviter durablement une hausse des coûts pour les habitants. L'ambition était également de **développer le tri**. La Teomi est apparue comme une solution innovante. »
Communauté de communes du Toullois





« **Les périodes de facturation** se sont révélées des temps forts d'échanges avec les usagers. »
Grand Besançon



« Le principal enjeu a été de passer à la Teomi **le plus rapidement possible**. Nous avons rencontré des difficultés, notamment l'étape de puçage des bacs et l'établissement des listes d'usagers à destination des services fiscaux »
Sirtom de la région de Chagny



« Il est très difficile de **faire adhérer** les usagers à ces nouveaux principes, et de les inciter à changer leurs comportements. **La communication** a constitué la difficulté majeure du projet. » **Sirtom de la Région de Brive**

« Notre co
réunions

mobilisant

sur un tandem

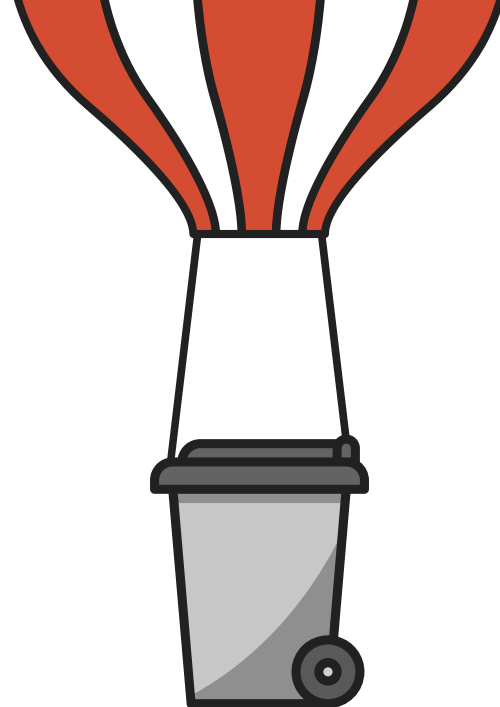
Communauté de communes du Pays de Mayenne

Ne garder que 2-4
paroles, adaptés au
contexte

« **Les réunions publiques** ont été organisées de manière à créer de l'enthousiasme : un powerpoint et des vidéos très pédagogiques, des élus convaincus et convaincants, des démonstrations sur scène avec bacs, colonnes et badges... un vrai show ! »

Communauté de communes du Pays Fouesnantais





**POUR PASSER A L'ACTION,
LES ACCOMPAGNEMENTS ...**

Aide à la décision

- ➔ Etudes préalables à la mise en œuvre d'une TI (financées à maximum 70%, avec un plafond de l'assiette à 100 K€)

Aide à la mise en oeuvre

- ➔ Aide forfaitaire de 10 €/hab.DGF
- ➔ + bonus de 2 € /hab.DGF lorsque mise en place d'une collecte séparée des biodéchets
- ➔ ou forfait de 5€/hab. DGF si mise en œuvre d'une information individuelle sur les productions
- ➔ + Aide à l'investissement (taux maxi de 55% sans plafond d'assiette)
 - Investissements éligibles : logiciels, fourniture de puces, adaptation des bennes de collecte, dispositifs d'identification individuelle d'accès (carte magnétique, badge, clé USB, tambours ou barrières d'accès par système d'identification de l'utilisateur ...) pour colonnes d'apport volontaire, déchèteries ..., fourniture de verrous sur bacs, pour les foyers ne pouvant pas rentrer leurs bacs dans leur logement

Sensibilisation

- Module à destination des élus et techniciens
- Des monographies de territoire

Formation

- Module pour les chargés de mission de la mise en œuvre par le CNFPT

Réseau

- Une plateforme collaborative nationale pour échanger et questionner
 - Pour les territoires déjà en TI ou en cours de mise en œuvre

Matrice des coûts 2021-2022

- Accompagnement individuel et collectif



LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ADEME



RÉFÉRENCE:

Tarification incitative : acteurs, modalités et obstacles

TI AMO



RÉFÉRENCE: 011222

Concertation au service de la tarification incitative : associer les usagers (La)



RÉFÉRENCE:

Territoires pionniers de la prévention des déchets

Analyse des performances des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains de la prévention



RÉFÉRENCE: 011125

Redevance incitative pour réduire les déchets ménagers dans le Sud Est Toulousain-SICOVAL

Retour d'expérience en région



RÉFÉRENCE: 010701

Tarification incitative

Prévention des déchets

Et aussi

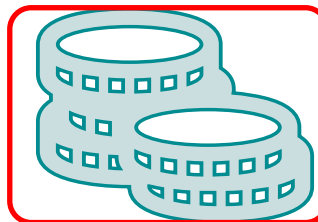




Bénéfice environnemental

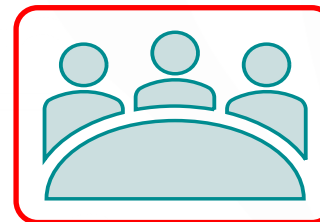
Réduction des quantités de
déchets
Augmentation des tonnes
recyclées.

*« Je trie plus, je
jette moins »*



Maîtrise des coûts

*« Poubelles
allégées, budget
maîtrisé »*



Le citoyen acteur et responsable

*« Devenez acteurs de votre
facture »*

*« Je trie mes ordures, je
maîtrise
ma facture »*

- Et une opportunité d'accompagnement technique et économique assez remarquable...

ET VOUS, MAINTENANT, VOTRE SENTIMENT SUR LA TI ?

Pour vous la TI maintenant, c'est plutôt...?



C'est
super, il
faut y
aller !



Je pense
que c'est
une bonne
chose.



Je suis
sceptique,
j'attends
de voir...



C'est
beaucoup de
contraintes,
de
changements,
ça fait peur !



La TI c'est
n'importe
quoi, je
suis
contre !



Levez la main

La parole est à vous :

- Avez-vous des questions ?





Merci de prendre quelques minutes pour compléter le questionnaire



Répondez sur le questionnaire

LA TARIFICATION INCITATIVE

Questionnaire - Bilan

Nom : _____ Prénom : _____ Mail : _____
 Collectivité/Commune : _____

Fonction : ☐ Elu ☐ Technicien ☐ Autres (préciser) : _____
 Êtes-vous venu en binôme élu technicien ? Oui ☐ Non ☐

1. Êtes-vous sollicités pour un passage en tarification incitative ?

Par les habitants : oui ☐ non ☐
 Par les élus : oui ☐ non ☐
 Autre (préciser) : _____ oui ☐ non ☐

2. Quels intérêts et/ou freins voyez-vous à un projet de déploiement de la tarification incitative sur votre territoire ?

Intérêts pour vous (cochez les 2 cases principales)	Freins pour vous (cochez les 2 cases principales)
☐ Réduction des ordures ménagères résiduelles	☐ Investissements élevés
☐ Amélioration du tri	☐ Incivilités
☐ Réduction des déchets	☐ Augmentation des refus de tri
☐ Financement plus juste	☐ Communication nécessaire importante
☐ Maîtrise des coûts pour la collectivité	☐ Coût plus élevé
☐ Responsabilisation des usagers	☐ Complexité
☐ Autre (préciser) : _____	☐ Autre (préciser) : _____

3. Souhaitez-vous engager votre collectivité dans une étude plus approfondie sur la tarification incitative ?

Etude sur la tarification incitative financée à maximum 70% par l'ADEME (qui fournit aussi un cahier des charges type)

Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

A quelle échéance ? _____

4. Avez-vous des attentes vis-à-vis de la Direction Régionale de l'ADEME ?

☐ Nouvelle réunion spécifique	☐ Apports de retours d'expériences
☐ Soutien sur aspects techniques	☐ Propositions de formations
☐ Soutiens financiers	☐ Autres (préciser) : _____

5. Globalement, êtes-vous satisfait sur la forme (présentiel, durée...) de cette réunion ?

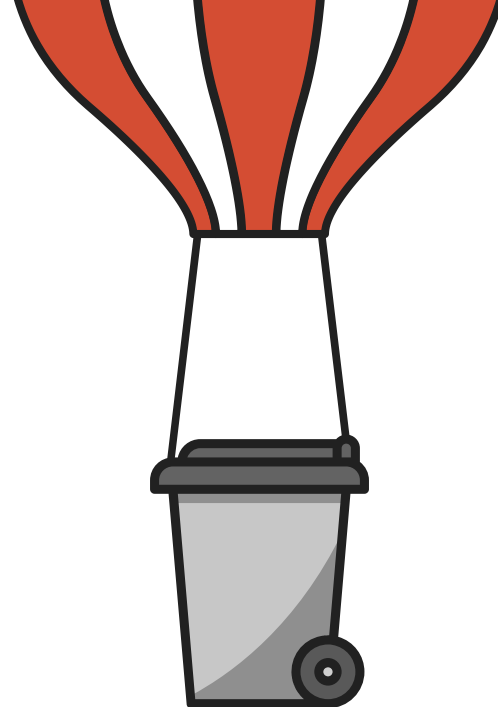
Tout à fait ☐ 5 ☐ 4 ☐ 3 ☐ 2 ☐ 1 ☐ Pas du tout

6. Globalement, êtes-vous satisfait de cette réunion d'information sur la tarification incitative ?

Tout à fait ☐ 5 ☐ 4 ☐ 3 ☐ 2 ☐ 1 ☐ Pas du tout

Commentaires (écrire au verso, si besoin) : _____

* Réunions Elus « Sensibilisation des élus à la TI » page 1/1



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !